

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-036133-094

DATE : 16 JUILLET 2010

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DANIÈLE MAYRAND, J.C.S.

ABITIBIBOWATER INC.
et
ABITIBI-CONSOLIDATED INC.
et
BOWATER CANADIAN HOLDINGS INC. ET AL

Débitrices

c.
ERNST & YONG INC.

Contrôleur

et

AURELIUS CAPITAL MANAGEMENT, LP
et
CONTRARIAN CAPITAL MANAGEMENT, L.L.C.

Débiteurs-Requérants

MOTIFS D'UN JUGEMENT PRONONCÉ SÉANCE TENANTE LE 8 JUILLET 2010

[1] Le Tribunal statue sur une demande de désistement présentée par Aurelius Capital Management et Contrarian Capital Management (Les « Requérantes ») de leur requête N° 474, au terme de laquelle elles demandaient notamment la mise en faillite de BCFC, une filiale à part entière de Bowater inc.; la destitution du coordonnateur et la nomination de personnes indépendantes pour examiner les transactions internes avec cette société.

[2] Les débitrices et les détenteurs d'obligations non garanties contestent le fait que ce désistement se fasse sans frais et exigent que des dépens soient octroyés contre les Requérantes. Elles allèguent qu'à quelques semaines de l'échéance de la tenue de l'assemblée des créanciers (le 26 août 2010) et de l'audition pour approbation du plan d'arrangement (le 8 septembre 2010), ces procédures équivalent à une prise d'otage de la restructuration entreprise par les débitrices.

[3] Le contrôleur s'en remet à la discrétion du Tribunal sur la question des frais, mais soulève que la requête N° 474 ne devrait pas être présentée à nouveau quant aux allégations et conclusions qui le visent, à moins d'une permission expresse du Tribunal.

[4] Malgré les efforts et l'ampleur du travail généré pour répondre à la requête N° 474, qui est retirée à la dernière heure, le Tribunal accepte le désistement sans frais en tenant compte des éléments suivants :

- Les Requérantes ont retiré leur requête après avoir appris que les avocats américains, nommés suivant l'Ordonnance du 22 juin 2010 par le juge Carey aux États-Unis, avaient retenu les services d'une firme juridique canadienne.
- Elles ont reçu hier, en fin de journée, le 49^e rapport du coordonnateur qui analyse les transactions Interco impliquant BCFC et dont elles n'ont pu prendre connaissance qu'en fin de journée hier.
- Il n'est pas dans l'intérêt des parties, à cette étape des procédures, de laisser en suspens la question de frais non quantifiés sur une requête de cette nature, alors que les efforts de tous les intervenants doivent focaliser sur le succès de la restructuration.

[5] Compte tenu de l'engagement, plutôt vague et du bout des lèvres des avocats des Requérantes, de ne pas présenter cette requête à nouveau d'ici le 8 septembre 2010, le Tribunal va assujettir sa présentation à une permission expresse du Tribunal afin d'éviter que la restructuration ne soit ralentie ou mise en péril par celle-ci.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

AUTORISE le désistement sans frais de la requête N° 474 ;

ASSUJETTIT la présentation par les Requérantes de la requête N° 474, ou d'une requête de nature similaire, à l'obtention d'une permission expresse du Tribunal, et ce, jusqu'à l'audition sur l'approbation du plan d'arrangement.


Danièle Mayrand, j.c.s.

Me Guy P. Martel, Me Joseph Reynaud et
Mme Laurence Labbé, stagiaire
STIKEMAN ELLIOTT
Procureurs de Abitibowater inc.

Me Gilles Paquin
FISHMAN FLANZ MELAD PAQUIN et
Me Robert I. Thornton (Toronto)
THORNTON GROUT FINNIGAN LLP
Procureurs du contrôleur Ernst & Yong inc.

Me Louis Dumont
FRASER MILNER CASGRAIN et
Me Neil Rabinovitch (Toronto)
THORNTON GROUT FINNIGAN LLP
Procureurs de Aurelius Capital LP et
Contrarian Capital Management inc.

Me Jean-Yves Simard
LAVERY DEBILLY et
Me Frederick L. Myers (Toronto)
GOODMANS
Procureurs des Porteurs de débentures non garanties.

Me Rajvinder S. Sahni (Toronto)
Procureur de The Unsecured Creditors

Me Vanessa Jodoin
BORDEN LADNER GERVAIS
Procureure de Senior Secure Noteholders et
du Trustee US National Bank

Me Claude Paquet
HEENAN BLAIKIE
Procureur de Fairfax Holdings.
EX100712.A

500-11-036133-094

PAGE : 4

Date d'audience : 8 juillet 2010